

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

Date de la convocation
et affichage : 27 octobre 2014

Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 6 novembre 2014

Nombre de membres
en exercice : 23

Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 6 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 4 novembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjoints.

Etaient présents : Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, Mme Nicole GRIDEL, M. Denis SAINT-PIERRE-ROQUES, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, M. Clément LACOUR, Mme Elodie OCHS, M. Victorien DARCEL, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Georges BREZELLEC, Mme Yveline DROGUET.

Absents représentés :

M. Erwan BARBEY-CHARIOU donne pouvoir à Mme Sophie LATHUILLIERE,
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir à Mme Karine HALNA,
Mme Isabelle QUERE donne pouvoir à M. Clément LACOUR,
Mme Malika BOULAIS donne pouvoir à M. Jean-François VILLENEUVE.

Absente : Mme Virginie PRADET.

Madame Nicole GRIDEL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 18

Représentés : 4

Votants : 22

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous. Je propose de commencer ce conseil municipal du 4 novembre 2014 à SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

Je propose comme secrétaire de séance Madame Nicole GRIDEL. Qui est contre, qui s'abstient ? et bien Mme GRIDEL, je vous propose de faire l'appel.

(Mme Nicole GRIDEL procède à l'appel).

M. LE MAIRE : A l'ordre du jour, le point n° 1, **approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2014** que vous avez reçu. Y-a-t-il des remarques ou des précisions à apporter ?

M. HUC : Juste une remarque sur la formulation des phrases parlées. Il y a énormément d'erreurs ou de phrases incompréhensibles. Est-ce qu'on ne peut pas faire quelque chose ? Essayer par exemple de le faire corriger par les gens qui ont parlé avant de le diffuser.

M. LE MAIRE : Je comprends la remarque de Monsieur HUC qui est de dire que c'est la transcription intégrale, mot à mot, du discours des élus. C'est une volonté et comme vous le savez c'est extrêmement important puisque ces procès-verbaux sont lus. Il est procédé ainsi pour que les personnes qui ceux qui ne peuvent être présentes, ou qui voudraient d'autres modes de retransmission, puissent avoir l'intégralité des propos tenus par les conseillers municipaux. Effectivement je pense que pour un prochain procès-verbal, je procéderai à une relecture et une synthèse qui sera approuvée.

M. HUC : Certaines phrases n'ont pas de sens.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

M. LE MAIRE : Tout à fait, c'est l'intégralité mais je pense qu'il faudra qu'on arrive à faire une synthèse.

Qui est contre (0) qui s'abstient (0), donc :

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le point n° 2 concerne le compte rendu des délégations du Maire.

- Arrêté n° 2014 DG 22 – Contrat de prestation de service avec la CETE APAVE pour vérifications périodiques des installations dans les bâtiments communaux
- Décision n° 2014 DG 23bis – portant recours à un prêt à taux révisable de 2.000.000 € et un prêt à taux fixe de 1.000.000 € auprès de la Banque Postale.

Faire un emprunt de 3.000.000 dans une ville comme SAINT-QUAY-PORTRIEUX avec un budget de 6.300.000 est une décision qui demande des précisions. J'ai eu des questions de plusieurs conseillers municipaux lors de notre réunion plénière de lundi dernier, on avait les premiers éléments et dès le lendemain un certain nombre de conseillers municipaux, ce qui est tout à fait normal et c'était d'ailleurs mon souhait, ont demandé d'une part où en était le niveau de la dette, c'est la question qui était posée par Georges BREZELLEC, et d'autre part, pourquoi un prêt à taux révisable de 2.000.000 d'€ et un prêt à taux fixe de 1.000.000 d'€. Ce sont des questions qui ont été posées, entre autre, par Monsieur Denis SAINT-PIERRE-ROQUES. Je vous propose de faire une présentation.

On parle bien d'un emprunt de 3.000.000 d'€.

Comme vous le savez actuellement c'est un questionnement qui tombe dans les préoccupations sociales et actuelles de toutes les communes et les communautés de communes. Pour information d'ailleurs, hier soir nous étions en réunion à la communauté de communes où un bureau d'études nous a montré l'évolution des dotations de l'Etat, d'une part pour la communauté de communes, mais aussi l'évolution pour les différentes communes du Sud Goëlo. Les évolutions entre 2014, 2015, 2016, 2017 sont particulièrement inquiétantes surtout pour notre ville puisqu'on nous annonce pour 2017 une diminution de nos dotations qui pourrait aller jusqu'à 397.000 €. Vous comprenez que ce dossier que je vais présenter pour cet emprunt est fondamental. Un autre dossier dont je parlerai tout à l'heure qui est le troisième arrêté qui concerne le casino est également important.

Donc la question : Où en est l'évolution de l'encours de la dette. On aurait pu le faire d'année en année mais on l'a fait du début de mandat, de mandat à mandat, cela nous semblait plus simple.

En ce qui concerne le capital restant dû, la dette, et on entend bien non pas au 31 décembre de l'année mais au 1^{er} janvier 2001. Pour la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, la commune, on était à 2.063.475 €. Au 1^{er} janvier 2008, donc changement de mandat, ces chiffres sont sur le site de la Ville, on est à 5.610.180 €, au 1^{er} janvier 2014 on est donc à 4.226.083 € et pour le 1^{er} janvier 2015 on sera à 6.983.232 €. Ce qui veut dire que s'il y a une dette, c'est qu'il y a eu forcément, nécessairement, des travaux, effectivement à payer. Comme, chacun le sait on ne va pas refaire l'histoire et une montée en charge des travaux dans la dernière partie de la fin du mandat et on ne peut pas dire que cette programmation ait été lissée sur l'ensemble du mandat mais a connu plutôt un coup d'accélérateur dans la dernière phase du mandat, ce qui explique effectivement une période entre 2008 et 2014, on va dire de désendettement léger et ensuite une montée en puissance pour le 1^{er} janvier 2015.

En ce qui concerne les budgets annexes. L'assainissement, on a été en 2011 à 441.998 € en 2008 à 136.843 € en 2014 à 117.046 € et en 2015 à 112.988 €. Ce qu'on appelle dossier aussi annexe du port, qui comprend aussi l'aire de carénage : en 2001 on est à 28.571 €, en 2008, ça comprend pourquoi, on est à 973.501 € en 2014 944.750 € et en 2015 883.265 €. Le budget annexe du cinéma : 650.000 € en 2014, en 2015 600.000 €.

Ce qui fait que le total de l'encours en ce qui concerne la dette pour la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, donc vous voyez l'évolution, 1^{er} janvier 2001, 25.34.044 €, en 2008, 6.720.524 €, et au 1^{er} janvier 2014 c'est-à-dire fin du mandat précédent, 5.937.878 € et au 1^{er} janvier 2015, on sera à 8.579.485 €.

Y-a-t-il des questions ?

M. BREZELLEC : J'avais juste ajouté une autre question, c'était la liste des travaux.

M. LE MAIRE : je vais le présenter après.

Déjà vous voyez un peu le poids de la dette pour la ville et chacun comprend qu'aujourd'hui la présentation qui nous a été faite puisque c'est une présentation comme je l'ai dit pour l'ensemble de la communauté de communes mais aussi pour les villes, c'est un véritable choc fiscal qui nous attend. Quand j'annonce que pour 2017, à la marge, on sera peut-

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

être à 397.000 € de moins de dotations de l'Etat, vous comprenez qu'aujourd'hui il va falloir construire non seulement un budget 2015 mais avoir une prospective jusqu'en 2020, même 2021, pour avoir un véritable plan de financement et aussi un plan pluriannuel d'investissements. Donc, ce qui pose de gros problèmes pour l'ensemble des communes d'ailleurs, car ce n'est pas uniquement pour SAINT-QUAY-PORTRIEUX, ce que l'on trouve sur le plan national va se décliner sur le plan local et on voit très bien que la marge d'investissement va se réduire de plus en plus sur les communes sauf effectivement si elles s'attaquent aux charges de fonctionnement, mais à quelles lignes de fonctionnement c'est une vraie problématique.

En ce qui concerne maintenant l'emprunt, je parlerai des travaux après. L'emprunt 2014, le maire a signé pour 3.000.000 d'euros, c'est une autorisation qui lui a été donnée par le conseil municipal, faisait partie du vote du budget 2014. Donc en fait cet emprunt était inscrit dans le budget.

Pour 3.000.000 €, on a fait appel à 4 banques et c'est la banque postale qui était la mieux disante avec deux emprunts : un emprunt de 2.000.000 € et un emprunt de 1.000.000 €. Avec une durée sur 15 ans et 7 mois pour l'emprunt à taux variable et le 2^{ème} emprunt avec un taux fixe. Le taux, vous l'avez, est à 0,08 % et l'autre à 2,26 %, la marge de 1,11 % et les échéances donnent pour l'emprunt numéro un 116.899 € et pour l'emprunt numéro deux 78.789 € ce qui fait qu'on aura des échéances annuelles de 195.688 €.

Comparaison d'échéance annuelle entre l'intérêt d'avoir pris un taux variable et un taux fixe et non pas qu'un taux fixe seul, vous voyez, on avait 175.349 € et au taux fixe 236.367 €. La répartition fixe/variable au taux moyen pondéré est de 3,22 % et en 2015 de 2,50 % la durée résiduelle pondérée est de 14,78 ans et 16,35 ans, l'emprunt à taux fixe est donc à 62,76 %, 15,35 ans et l'emprunt à taux variable 37,24 % et 49,6 %.

Quelles ont été les raisons de l'arbitrage entre le taux fixe et le taux variable, puisque c'est un mixe des deux ?

Le taux variable semblait particulièrement attractif puisqu'il permet quand même une économie de 60.000 € entre le taux fixe et le taux variable pour 3 millions d'euros empruntés et on est sur des perspectives de maintien de ces taux à moyen terme. L'équilibre fixe variable est satisfaisant et ce qui est très important, même si on a fait un choix d'un taux variable on peut à tout moment passer à un taux fixe. C'est très important, tout moment.

Y-a-t-il des questions ?

Mme LATHUILLIERE : Si on passe à un taux fixe, dans ce cas- là, le taux fixe est à combien ?

M. LOUESDON : Le taux du marché au moment où on re-signera.

M. LE MAIRE : Maintenant, pour répondre aux autres questions : quelles sont les opérations d'équipements réalisées ou en cours.

En milliers d'euros.

Dépenses réalisées et engagées	Montant en milliers d'euros
aménagement quartier de St Quay	853 K€
réhabilitation plage du Châtelet	616 K€
effacement de réseaux	608 K€
aménagement de voirie	358 K€
matériel et outillage	161 K€
signalétique	123 K€
aménagement sécurité 3 frères Salaün	118 K€
éclairage public	107K€
centre des congrès	103 K€
aires de jeux	103 K€
sentier du littoral	99 K€
centre technique municipal	97 K€
aménagement quartier du Portrieux	78 K€
Réhabilitation du vieux gréement	75 K€

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

aménagement de la place St roch	69 K€
Entretien divers bâtiments	61 K€
eglise	47 K€
parc de la duchesse anne -	27 K€
pluvial	23 K€
piscine eau de mer	13K€

M. BREZELLEC : Certains investissements ont fait l'objet de recettes par ailleurs, de subventions. J'ai vu passer notamment la signalétique, parce que c'est un dossier que j'avais suivi au niveau de la communauté de communes et c'est pour cela que ça a fait un peu « tilt », mais j'imagine qu'il y en a d'autres même si sur la voirie on n'a rien, sur le sentier du littoral il y a longtemps qu'on n'obtient plus rien non plus, mais on avait dû mettre un petit peu sur le Châtelet. Je veux dire que ce ne sont pas que des dépenses, il y a aussi des recettes par ailleurs même si c'est une petite part.

M. LE MAIRE : Pour le Châtelet on avait reçu une recette.

M. LOUESDON : Au total les subventions représentent 278.000 € sur ces opérations.

M. LE MAIRE : 278.000 €. Donc actuellement les services financiers de la ville avec Frédérique ISSELIN et Monsieur LOUESDON travaillent sur les projections pour 2015 mais on ne peut pas se contenter de 2015 comme je l'ai dit, il faut pouvoir avoir une vision jusqu'en 2021/2021 parce qu'effectivement il risque d'y avoir de façon très importante une diminution de nos recettes. Il y aura tout un travail à faire sur le plan collectif et collégial avec j'espère l'unanimité du conseil municipal, avec des prises de décisions qui risquent d'être pas faciles à prendre.

- Je reviens au troisième arrêté - Arrêté n° 2014 DG 24- qui concerne la désignation d'un cabinet d'avocat- Désignation le cabinet LEXCAP pour défendre les intérêts de la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX puisqu'il y a un recours qui a été exercé par une contribuable de SAINT-QUAY-PORTRIEUX Madame Sabrina FOUCHE qui paie une taxe d'habitation, contre la Délégation de Service Public du Casino. La procédure est actuellement en cours. Les conseillers municipaux ont été informés lundi en séance plénière. Ce cabinet, je l'ai rencontré, on a pu travailler aussi avec la Sté SP2000 qui nous avait accompagnés dans cette Délégation de Service Public, qui avait d'ailleurs été choisie par l'équipe précédente, mais comme je l'ai toujours dit on est dans la continuité car ce dossier de DSP nous a été imposé. On a pu rencontrer aussi le délégataire qui a été informé. Nous suivons cela avec beaucoup de sérénité et avec beaucoup de calme puisque se posera le problème de la recevabilité de ce recours et on a prévu de se revoir dans 3 semaines pour discuter de l'avenir de ce dossier. Chacun a compris l'importance qu'il faut accorder à ce dossier car comme cela a été rappelé, si d'un côté on va avoir des diminutions drastiques de la dotation de l'Etat, chacun connaît pour la Ville l'importance des recettes issues des jeux du casino. Chacun se rappelle qu'on a pu obtenir une signature avec un taux à 15 % qui est le taux maximal et comme j'ai déjà été amené à le dire et je le répète, ce fut une négociation particulièrement difficile qui est actée et dont il y a la traçabilité dans les archives de la Ville.
Y-a-t-il des questions ? Non, je vous remercie.

On va passer au point n° 3.

Délibération n° 04/11/2014-01

Groupement de commandes - convention pour le marché achats de fournitures de bureau/papier et consommables informatiques de 2015 à 2018

Dans les Côtes d'Armor, est constitué un groupement de commandes publiques conforme aux prescriptions du Code des Marchés Publics, géré par une association basée à la Préfecture.

Les marchés proposés portent sur différents secteurs. L'utilisation de cette association est soumise à la signature d'une convention pour chaque marché.

La ville, par délibération n°10-96 a adhéré à ce groupement de commandes afin de profiter des marchés passés par l'association.

En 2012, la ville a bénéficié par son adhésion du marché Achat fournitures de bureau, papier et consommables informatiques qui prendra fin le 28 février 2015. Aussi, pour permettre à la commune de bénéficier du nouveau marché

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

à compter du 1^{er} mars 2015, tout en respectant la réglementation en matière d'achats publics dans ce domaine, une convention doit être signée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Marchés Publics ;
- Vu le projet de convention ;

Décide à l'unanimité,

- **D'autoriser le Maire à signer la convention au groupement de commandes pour l'achat de fournitures bureau, papier et consommables informatiques pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} mars 2015,**
- **de désigner M. Marcel QUELEN membre titulaire et M. François HERY membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.**

Délibération n° 04/11/2014-02

Subvention exceptionnelle 2014 pour le comité des fêtes de PLOURHAN

La ville de Saint-Quay-Portrieux a fêté la libération de la ville le samedi 26 juillet 2014.

Dans ce cadre, diverses animations ont été organisées dont la venue de 2 chars américains mis à disposition par le comité des fêtes de PLOURHAN.

La ville entend partager les frais de carburant des 2 véhicules et propose donc de verser une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'allouer une subvention de 200 € au Comité des Fêtes de PLOURHAN,**
- **précise que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits de l'exercice 2014 chapitres 65– article 6574.**

Délibération n° 04/11/2014-03

Budget principal – Décision modificative n° 1-2014

Monsieur le Maire soumet au vote les ajustements de la décision modificative n°1 du budget principal en dépenses pour la section investissement pour l'exercice 2014

Section d'investissement

Dépenses

		DEPENSES INVESTISSEMENT	
		libellé	montant
		Opération 301- Opérations non affectées	6 857,60
chap	23	Immobilisation en cours	6 857,60
		Opération 261 - Services administratifs	-6 857,60
chap	21	Immobilisation corporelle	-6 857,60
		total	0,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M14 ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver la décision modificative n°1- 2014 du budget principal pour l'exercice 2014 telle qu'elle a été présentée**

Avant le vote :

Précision de Monsieur le Maire : Ces opérations sont nécessaires pour la remise en sécurité du ponton de la Ville, ponton situé dans le port d'Armor. Pour information, comme vous l'avez vu la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX avait été amenée à se positionner dans le cadre de la campagne de la pêche à la coquille Saint Jacques puisque depuis plusieurs années des bateaux viennent appareiller sur ce ponton et que l'autorisation était demandée par la CCI. Dans le mandat précédent on a pu retrouver les documents qui autorisaient la CCI à utiliser ce ponton municipal pour l'amarrage en couple de 6 bateaux maximum. Or, l'histoire et les documents nous démontrent, qu'on pouvait aller jusqu'à 12, voire 18 bateaux. Ce qui posait quand même des problèmes. D'abord de dégâts sur le ponton municipal et aussi, on l'a compris, des problèmes de sécurité. Dans ce cadre-là le Maire et les Adjointes, essentiellement Erwan BARBEY-CHARIOU qui a géré ce dossier, nous avons rencontré le représentant de la CCI et la police portuaire et nous avons proposé que soit mise en place une convention qui permettait d'organiser l'utilisation de ce ponton municipal et surtout nous avons demandé une participation de la CCI aux frais que nous avons engagés liés à la dégradation de ce ponton qui est effectivement en très très mauvais état. Il se trouve que le problème s'est réglé de lui-même puisqu'après cette proposition de convention la CCI a trouvé des emplacements pour mettre les différents bateaux notamment extérieurs à la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et a finalement décidé de ne pas utiliser ce ponton. Nous sommes donc amenés, quand même, à prendre en charge les travaux d'urgence à hauteur de 6.857.60 € tout simplement parce que, je le rappelle, ce ponton est utilisé pour l'amarrage du Saint Quay, qu'il sert aussi pour la navette de Bréhat, qu'il est accessoirement utilisé dans des conditions d'urgence et par quelques marins pêcheurs en retraite et je pense qu'il est important qu'ils ne soient pas mis eux aussi en danger tout simplement. On assure donc aussi la sécurité de tous les utilisateurs du ponton. La facture est tout de même de 6.857.60 €. Il s'agit là des travaux d'urgence, mais le coût d'une remise en état complète a été évalué jusqu'à 15 à 20.000 € pour un ponton digne de la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Y-a-t-il des remarques ? Oui Georges.

M. BREZELLEC : Je voudrais juste apporter une précision. Je suis un peu surpris que la CCI, enfin le service des criées, ne participe pas à la remise en état parce qu'à chaque fois, chaque année, à chaque début de saison de campagne à la coquille Saint Jacques, les courriers d'autorisation qui venaient de la mairie, j'ai eu l'occasion d'en signer 2 ou 3 d'ailleurs, c'était toujours sous réserve de la remise en état du ponton à la fin de la campagne. D'ailleurs la police portuaire, Eric GABET, faisait un état des lieux avant la campagne et après. Or, les dégâts qui ont eu lieu, c'est généralement en hiver, quoique même l'été il peut y avoir des dégâts avec du stockage de matériel notamment les casiers à homards, cela existe aussi sur ce ponton, mais on a toujours signalé et je trouve curieux, même inadmissible, il faut le dire, que le service des criées ne participe pas à cette remise en état.

M. LE MAIRE : Je peux vous répondre que ce n'est pas faute d'avoir participé à des réunions, ce n'est pas faute d'avoir fait des courriers, ce n'est pas faute d'avoir rencontré les directeurs et effectivement on a eu une fin de non-recevoir ce qui fait qu'il n'y a pas de convention aujourd'hui. Finalement le problème s'est réglé de lui-même, mais on se retrouve quand même avec la facture.

M. BREZELLEC : Et que se passera-t-il si en cours de saison on se retrouve avec 2,3,4,5 bateaux de pêche amarrés sur ce ponton à partir du moment où il n'y a pas de convention. On est responsable, on est en position délicate. Vous savez qu'à une époque quand il y avait du mauvais temps, surtout du mauvais temps de sud sud-est, le port de plaisance notamment le ponton 7 a été régulièrement envahi jusqu'à ce qu'on trouve cette solution avec le ponton passagers. Parce que les pontons plaisance ne sont pas non plus adaptés pour accueillir des bateaux qui pèsent entre 25 et 35 tonnes. Donc que se passera-t-il si on se retrouve avec 6 ou 7 bateaux qui squattent, il faut le dire, surtout que ça va être un peu plus chargé en nombre de bateaux pendant la campagne à la coquille Saint Jacques à l'approche de Noël avec l'arrivée de finistériens notamment.

M. LE MAIRE : Pour répondre, dans le mail qu'on a reçu puisque c'est un mail plutôt qu'un courrier officiel, il est effectivement fait allusion au cas de très mauvais temps. En situation d'urgence la CCI solliciterait la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et puis on verra comment répondre. Je pense que la mise en place d'une convention qui n'existait pas, parce qu'on ne pouvait pas se contenter d'un état des lieux avant et après, parce qu'effectivement il n'y avait pas

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

vraiment de procès-verbal, on ne les a pas trouvés les procès-verbaux, une telle convention, à la fois responsabilise la CCI et protège la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et accessoirement son Maire aussi parce que je pense que 18 bateaux qui partent en vrac dans l'ensemble du port, cela peut faire un certain nombre de dégâts. Tout cela se règle doucement mais ça fait partie de la logique qu'on avait de s'investir et d'être très vigilant à la gestion de ce port.

Délibération n° 04/11/2014-04

Budget annexe cinéma – Décision modificative n° 1-2014

Monsieur le Maire soumet au vote les ajustements de la décision modificative n°1 du budget annexe Cinéma section de fonctionnement en dépenses pour l'exercice 2014

Section de fonctionnement

Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
chap	article	libellé	montant
011	Charges à caractère général		-102,00
	6063	Fournitures entretien et petit équipement-	-102,00
65	Autres charges de gestion courantes		102,00
	651	redevances pour concessions, licences...	102,00
		total	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M4 ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver la décision modificative n°1-2014 du budget annexe Cinéma pour l'exercice 2014 telle qu'elle a été présentée**

Point n° 6

Délibération n° 04/11/2014-05

Alimentation d'un système de vidéo-protection – Secteur du casino – Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22)

En vue de l'alimentation électrique des trois caméras de vidéo-protection projetées sur le secteur du Casino, la commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) afin de procéder à une étude de câblage.

Le coût des travaux est estimé à un montant de 1 050 € HT. Ce Coût comprend 5% de frais de maîtrise d'œuvre. Sur les bases du règlement en vigueur, la participation communale est de 60 % du coût HT de l'opération, soit 630 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal voté lors de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2014 (opération n° 389)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu les votes exprimés : **20 (vingt) voix pour, 1 (une) voix contre** (M. Hervé HUC) et **1 (une) abstention** (Mme Sophie LATHUILLIERE),

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

Décide

- **d'approuver le projet d'alimentation électrique présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de participation financière présentée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.**

Avant le vote :

M. HUC : Est-ce que cela concerne les 3 caméras pour lesquelles on a voté l'étude et demande de subvention en juin ?

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à Marcel QUELEN.

M. QUELEN : Oui tout à fait. Cela concerne l'alimentation des 3 caméras.

M. HUC : A ce niveau- là on avait dit qu'on faisait d'abord une évaluation. Il avait été dit lors de ce conseil municipal qu'on faisait d'abord une évaluation des caméras déjà en place histoire de voir si cela valait le coup d'implanter des caméras.

M. LE MAIRE : Là on est dans le cadre de l'instruction du dossier puisqu'on a eu l'accord de la préfecture et ensuite on verra effectivement l'évaluation.

M. HUC : Ce que je crains et qu'il ne faudrait pas c'est qu'on dépense de l'argent pour du câblage si à la fin on décide de ne pas mettre les caméras et qu'on vienne nous dire, si on désire de ne pas mettre les caméras, que comme on a mis les fils il faut désormais installer les caméras. J'ai un peu peur de cela.

M. LE MAIRE : D'accord. Manifestement il vous a manqué un épisode Monsieur Hervé HUC.

Monsieur le Maire passe au vote.

Mme LATHUILLIERE : Moi aussi j'ai loupé un épisode donc je m'abstiens.

Point n° 7 :

Délibération n° 04/11/2014-06

Rénovation de l'éclairage public – Digue du Port Es Leu – Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22)

Dans le cadre des travaux de rénovation et de modification de l'éclairage public sur la digue du Port Es Leu, la commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) afin de procéder à une étude.

Les travaux comprendront les interventions suivantes :

- reprise du câble souterrain en défaut ;
- dépose d'un mât et d'une lanterne ;
- rénovation de 5 points d'éclairage ;
- protection de la commande d'éclairage public.

Le coût des travaux est estimé à un montant de 4 300 € HT. Ce Coût comprend 5% de frais de maîtrise d'œuvre. Sur les bases du règlement en vigueur, la participation communale est de 60 % du coût HT de l'opération, soit 2 580 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal voté lors de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2014 (opération n° 389)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

- d'approuver le projet de rénovation et de modification de l'éclairage public sur la digue du Port Es Leu présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de participation financière présentée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor.

Point n° 8 :

Délibération n° 04/11/2014-07

Maintenance multiservices avec la société SICLI – Avenants aux contrats

Dans le cadre des vérifications règlementaires dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P), la collectivité a souscrit auprès de la société SICLI des contrats pour la vérification et la maintenance des extincteurs et des installations de désenfumage, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 05 septembre 2013.

Les contrats de maintenance des extincteurs doivent être modifiés par avenants compte tenu des modifications suivantes :

- bâtiment de la Rotonde (+1 extincteur)
- Hôtel de ville (- 1 extincteur)
- Centre Technique Municipal (+1 extincteur)
- Ecole de musique (+1 extincteur)
- Local associatif – Parc de la Duchesse Anne (+ 2 extincteurs)

Le montant global des avenants aux contrats est fixé à 66,73 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats de maintenance multiservices avec la société SICLI.**

Avant le vote :

Mme DROGUET : Quel était le coût avant, on rajoute 66.73 € mais à combien ?

M. LE MAIRE : C'est un supplément.

Mme DROGUET : Oui mais on ne sait pas à combien ?

M. LE MAIRE : On va retrouver ça et si on ne le retrouve pas on vous écrira.

M. BREZELLEC : C'est 15 ou 16 € l'extincteur.

M. LE MAIRE : A peu près. De toute façon c'est obligatoire.

Point n° 9 :

Délibération n° 04/11/2014-08

Régularisation de voirie – Rue Auguste Brizeux / Rue des Landes

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

Par courrier du 10 septembre 2014, Maître Bosquet a informé la Commune qu'une parcelle privée se trouve dans l'emprise de la rue Auguste Brizeux et de la rue des Landes en raison d'un alignement resté en suspens depuis de nombreuses années.

Afin de régulariser cette situation ancienne de la parcelle cadastrée A 1208, d'une contenance de 55 m², il est proposé de lui ajouter la parcelle A 1204, d'une contenance de 8 m², située rue des Landes qui se trouve dans la même situation, et d'acquérir ces parcelles à titre gratuit. Les frais d'acte restent à la charge de la Commune.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande de Maître Bosquet en date du 10 septembre 2014 ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser M. Marcel Quelen à signer l'acte d'acquisition, à titre gratuit, à intervenir dans cette affaire sachant que les frais de cet acte seront à la charge de la Commune,**
- **de choisir Maître Bosquet comme notaire,**
- **de régler ces dépenses tel qu'inscrit au budget de l'exercice en cours.**

Point n° 10 :

Délibération n° 04/11/2014-09

Stationnement des taxis – création d'un 4^{ème} emplacement

Il appartient à chaque commune de définir le nombre d'autorisations de stationnement de taxi qu'elle souhaite avoir sur son territoire.

Il existe actuellement 3 emplacements :

- 2 dans le quartier de Saint Quay,
- 1 dans le quartier du Portrieux.

Ces 3 emplacements sont déjà attribués.

Pour répondre au mieux aux besoins des usagers, en particulier durant les périodes de vacances scolaires et durant la saison estivale, il apparaît opportun de créer un emplacement supplémentaire dans le quartier du Portrieux et de porter ainsi à 2 le nombre d'emplacements sur ce quartier très fréquenté.

Ce nouvel emplacement serait situé au droit du 46, quai de la République, aux abords du jardin public du Portrieux. Ensuite, l'autorisation de stationnement sera proposée aux sociétés ou aux personnes figurant sur la liste d'attente, en fonction de leur ordre d'inscription sur cette liste. Puis l'autorisation est accordée par arrêté municipal, après avis de la commission départementale des taxis et voitures de petites remises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **De créer un emplacement de stationnement de taxi supplémentaire au Portrieux, au droit du 46, quai de la République, portant ainsi le nombre d'emplacements à 4.**

Point n° 11 :

Délibération n° 04/11/2014-10

Règlement intérieur du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 2121-8 prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit un règlement intérieur ».

Bien que ce document n'ait pas un caractère obligatoire pour la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, un règlement intérieur a été mis en place par délibération n° 09-100 en date du 15 octobre 2009 de façon à faciliter l'organisation et le fonctionnement du conseil municipal.

Un groupe de travail, composé d'élus, s'est réuni le 8 octobre 2014 afin d'étudier ce règlement intérieur et envisager les modifications nécessaires. Un nouveau document est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de règlement intérieur présenté ;

Décide à l'unanimité,

- **D'adopter le nouveau règlement intérieur de la collectivité définissant les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal.**

Remarque de Monsieur le Maire avant le vote :

L'article 10 sur les questions orales : « les membres du conseil peuvent proposer à l'ordre du jour des questions orales. Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général et elles ne sont pas lieu à des débats, sauf s'il y a une demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Le texte des questions est adressé au Maire 48 heures au moins avant une séance du conseil municipal ».

Ce n'est donc pas une nouveauté. Je voulais le rappeler, cela existait déjà dans le règlement intérieur de l'ancienne équipe municipale. C'est juste un complément.

M. BREZELLEC : Oui. Sur l'article 7 aussi « suspension de séance » il me semble que dans le code c'est limité à 10 minutes maximum. Il me semble.

M. LE MAIRE : C'était juste un petit clin d'œil. C'était quelque chose qui avait déjà été vue par l'équipe sortante et précédente. Donc, comme on l'a dit on est dans la continuité.

Point n° 12 :

Délibération n° 04/11/2014-11

Personnel communal – Modification de la grille horaire des professeurs de l'école de musique année scolaire 2014/2015 et rémunération des heures supplémentaires d'enseignement artistique

Les inscriptions à l'école de Musique pour l'année scolaire 2014/2015 sont désormais définitives. Il y a lieu de modifier la grille horaire des professeurs en prenant en compte leur action pédagogique évaluée à ½ h en plus de leurs cours respectifs.

Les modifications de grille horaire des agents disposant d'un CDI feront l'objet d'un nouvel avenant au titre de l'année scolaire en cours.

En raison de l'absence de candidat dans certaines disciplines d'une part et des règles de cumul d'autre part, certains agents sont amenés à effectuer régulièrement des heures supplémentaires d'enseignement. Afin de pouvoir rétribuer les agents pour leurs travaux supplémentaires, il convient d'allouer des indemnités horaires d'enseignement aux agents du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

Le conseil municipal est invité à approuver la nouvelle grille horaire hebdomadaire des professeurs pour l'année scolaire 2014-2015 et à se prononcer sur le principe de la rémunération des heures supplémentaires d'enseignement alloué aux agents effectuant des heures supplémentaires au-delà de leur temps plein.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°91-875 du 06/06/1991 modifié ;
- Le décret n°50-1253 du 06/10/1950 ;

Discipline	Durée hebdomadaire de service	
<i>Période</i>	<i>Année scolaire 2013/2014 Au 30/09/14</i>	<i>Année scolaire 2014/2015 Du 01/10/14 au 30/09/15</i>
Guitare – Orchestre	11h + ½ h	11h½ +½ h
Batterie et percussions	2h½ h +½ h	3h +½ h
Direction, Flûte et formation musicale	20h	20h
Piano 1er poste	9h¼+½ h	9h½+½ h
Piano 2° poste	9h+½ h	8h+½ h
Chant	8h½+½h	11h+½h
Saxophone- Jazz	4h½+½h	1h½+½h
Guitare, clarinette, FM éveil et percussions	14h+½h	14h¼+ ½

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver la nouvelle grille horaire hebdomadaire des professeurs de l'Ecole de Musique pour l'année scolaire 2014-2015 telle quelle figure dans la présente,**
- **De rémunérer les heures supplémentaires d'enseignement aux agents du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique effectuant des heures supplémentaires au-delà de leur temps plein sur la base du décret n° 50-1253 du 06/10/1950.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Y at-il des questions ?

Mme OCHS : Je voulais savoir qui décide des tarifs de l'école de musique ?

M. LE MAIRE : Le conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

Mme OCHS : J'ai des réclamations de parents, je vous en ferai part ultérieurement, pour des enfants qui n'habitent pas SAINT-QUAY-PORTRIEUX mais qui fréquentent l'école des Embruns.

M. LE MAIRE : C'est un problème récurrent.

Mme OCHS : J'étais à un conseil d'école hier et cette question est revenue. Mais j'en reparlerai à un autre moment.

M. LE MAIRE : Oui, on ne va pas en parler là, ce n'est pas qu'on ne veut pas en parler mais c'est un dossier récurrent. Il y a effectivement 2 tarifs d'inscription, pour les quinocéens et pour les non-quinocéens, ce qui pose toute la problématique du transfert de l'école de musique à l'intercommunalité etc... c'était aussi l'objet de la réunion d'hier soir, même s'il s'agissait surtout de la présentation financière de l'évolution des finances de la communauté de communes avec évidemment une incidence sur les finances de la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Les Villes seront amenées à écrire un projet, un projet de territoire. Cela avait été fait au cours de l'ancienne mandature. La communauté de communes avait fait, en juin 2013, une présentation du bilan au Centre de Congrès. On est dans cette dynamique qui est la réécriture d'un projet de territoire avec les contraintes financières et, effectivement, la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX doit pousser et porter ce projet d'école de musique intercommunale.

Mme OCHS : C'est ce que j'ai expliqué hier soir puisqu'il y avait des parents d'élèves qui se posaient encore des questions.

M. LE MAIRE : Nous aussi on se les pose les questions, c'est fonction de l'évolution financière de la communauté de communes.

Mme OCHS : On présente les professeurs de l'école de musique aux élèves de l'école des Embruns, certains enfants peuvent être intéressés par l'école de musique mais les parents sont un peu freinés à cause des tarifs.

M. LE MAIRE : D'accord.

Mme OCHS : C'est juste un retour par rapport à des questions entendues hier soir et comme on en parle aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Je pense que cela peut être l'objet d'un travail avec la commission « animation, culture, vie associative » dont la vice-présidente est Mme LATHUILLIERE.

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer au point n° 13 qui ne fera pas l'objet d'un vote mais qui fait partie des engagements qu'on avait pris et qui est le bilan de la 1ère période des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Comme chacun le sait ces temps d'activités périscolaires sont en place depuis la rentrée scolaire à l'école publique et à l'école privée de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, en sachant qu'on a pu avoir des réunions communes à la fois avec les directions, les parents d'élèves, sous la responsabilité de François HERY, 1^{er} Adjoint en charge des affaires scolaires. Comme vous le savez c'est un engagement financier important et en même temps c'est aussi un marqueur de la Ville car effectivement si la Ville sait bien prendre en charge son éducation et l'éducation de ses enfants, sachant d'ailleurs qu'il y a aussi dans nos écoles des enfants qui ne sont pas quinocéens et qu'il y a eu de nouvelles inscriptions dues à la qualité des prestations de l'enseignement mais également à la qualité de la prestation des TAP, elle devient probablement plus attractive. Des écoles fortes, une éducation forte c'est un atout majeur. Je vais passer la parole à François HERY qui va vous faire le bilan de cette première période de la réforme des rythmes scolaires, donc d'un dossier qui est en cours depuis la rentrée.

M. HERY : Un rappel de l'organisation :

Les cours aux écoles des Embruns :

- Mercredi matin : classe de 9h à 12h, avec Accueil Périscolaire avant et après la classe, jusqu'à 12h45
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30 : TAP pour les Maternels
- Mardi et vendredi de 15h à 16h30 : TAP pour les Elémentaires

A Notre-Dame de La Ronce

- Mercredi matin : classe de 9h à 12h, avec garderie avant et après la classe, et transfert des enfants inscrits pour ALSH avec le repas
- Lundi, mardi, jeudi de 15h30 à 16h30 : TAP pour les Maternels
- Lundi et Jeudi de 15h à 16h30 : TAP pour les Elémentaires

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

Activités proposées en première période

- Aux Maternels des Embruns

Du Lundi au vendredi : diverses activités autour d'une thématique : « Les petites bêtes » avec Jeux sportifs et de cour, psychomotricité, Arts plastiques et autres ateliers manuels

- Aux Elémentaires des Embruns

Mardi : Tennis, Animaux rigolos, Accro-gym, Jeux sportifs, Photo reporter, Eveil musical,

Vendredi : Tennis de table, Jeux sportifs, Journal de bord, Arts plastiques, Light painting-film ou création design

- Aux Maternels de Notre-Dame de La Ronce

Lundi : Découvertes culinaires

Mardi et Vendredi : Jeux de cour et sportifs, Scrapbooking et autres ateliers manuels

- Aux Elémentaires de Notre-Dame de La Ronce

Lundi : Eveil musical, Tennis de table, Light painting-film ou création design ...

Jeudi : Tennis, Arts plastiques, Light painting-film ou création design ...

Encadrement

- Les directrices BAFD : Soazig, Julie et Marylène
- Les ASEM-animatrices des Embruns : Nadine, Nadine, Ludivine, Karine
- Les ASEM-animatrices de Notre-Dame de La Ronce : Marie-Christine et Sylvie
- Une animatrice : Madeleine / Animations diverses (light painting, film)
- Des intervenants : Margot / Arts plastiques
Moïse / Eveil musical
- Un prestataire : Charly / Tennis
- Une Association partenaire : Espérance Tennis de Table de St-Quay-Portrieux (avec roulement de plusieurs bénévoles en binôme)

Synthèse des inscriptions par école et fréquentation

Effectifs d'inscrits aux TAP / élèves inscrits par Classe

septembre-octobre

Maternels des Embruns	TPS	0 sur 6
	PS	10 sur 12
	MS	14 sur 17
	GS	14 sur 16

Elémentaires des EMBRUNS	CP	13 sur 15
	CE1	16 sur 18
	CE2	16 sur 17
	CM1	13 sur 14
	CM2	16 sur 20

Maternels de N-D de la ronce	PS	4 sur 7
	MS	7 sur 7
	GS	13 sur 13

Elémentaires des EMBRUNS	CP	16 sur 17
	CE1- CE2	15 sur 20
	CM1-CM2	16 sur 17

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

Parmi les non-inscriptions à la rentrée : des petits (PS) peu scolarisés : que le matin, des parents profitant de ce temps avec leur(s) enfant(s), des enfants pas intéressés

Des enfants élémentaires inscrits sur 1 des jours, car rendez-vous régulier avec orthophoniste

Hormis 2 arrêts en raison du manque d'intérêt pour l'activité, seules absences pour maladies ou rendez-vous occasionnel

Proposition d'activités pour la 2^{ème} période : novembre-décembre (à finaliser)

- Aux Maternels des Embruns

Suite des divers ateliers autour « des grandes bêtes », avec en plus Eveil musical et découvertes culinaires

- Aux Elémentaires des Embruns
 - Création de jeux de société géants, jeux sportifs, déco de Noël, arts plastiques, tennis de table, et découvertes culinaires, tir à l'arc avec l'association « Les archers du Sud-Goëlo »

- Aux Maternels de Notre-Dame de La Ronce

Divers ateliers autour « des petites bêtes » avec Arts plastiques, déco de Noël, jeux divers

- Aux Elémentaires de Notre-Dame de La Ronce
 - Tennis de table, musique, diversité culturelle, Arts plastiques, jeux sportifs, Tir à l'arc, avec l'association partenaire « Les archers du Sud-Goëlo »

Retours des encadrants

- Espérance Tennis de Table de St-Quay-Portrieux : Bilan très positif avec une organisation impeccable, avec transfert des groupes par Julie ; constat d'une nette progression des enfants dans les jeux de maîtrise de l'espace, l'apprentissage du jeu collectif et individuel et le respect de l'adversaire.
- Tennis : Satisfaisant pour le prestataire
- Intervenants en Musique ou en Arts plastiques : groupe parfois lourd à 18/grands ou 14/petits pour des personnes habituées à travailler avec un enseignant en classe ou par petit groupe d'enfants motivés qui ont choisi de s'inscrire à ce type de cours.
- Animatrices : Même remarque sur la gestion de groupe selon le type d'activité, De plus, pour les maternels, 3/4h c'est court pour certains ateliers avec la mise en place, l'explication, la création et le rangement puis le retour au calme. A ceci, il faut parfois un temps de déplacement, un autre pour les pause-toilettes. Sur 1 h en maternelle, l'organisation est plus facile.
- Directrice : accompagnement seule des groupes au gymnase depuis les écoles pas simple. Il est parfois difficile de gérer le bruit, la fatigue des enfants. Les enfants ont tendance à changer de comportement lors du passage de la classe aux TAP, d'autant plus avec des intervenants ou animateurs extérieurs. Mais la motivation des encadrants reste constante ; cela se sent dans la satisfaction des enfants. En recherche d'animateur complémentaire pour la 2^{ème} période.

Retours des enfants et parents

Aspects plus négatifs :

- Des parents manquant de recul pour analyser cette organisation, en attente des nouvelles propositions avec d'autres associations de la ville ou de celles annoncées
→ mais programmables qu'au printemps prochain (activités de bord de mer).
- Une demande de faire plus de sport.
- Une demande d'information plus précise sur le contenu d'activités (titre flou)
- Une impression d'activités similaires à l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement)

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

- Un manque évoqué d'autorité de certains intervenants / groupe plus bruyant ou avec un(des) enfant(s) perturbateur(s).
- Une diminution de contacts avec les enseignants en fin de journée.

Aspects plus positifs :

- Des réunions d'information aux parents très appréciées et rassurantes en juin.
- Une impression générale d'un personnel compétent et relationnellement agréable.
- Des parents rassurés par l'organisation au portail, lors de la sortie des TAP.
- A la rentrée, un panneau d'information avec le planning d'activité aux Embruns (Maternels et élémentaires) et à Notre-Dame de la Ronce (Elémentaires)
- Une thématique sur les petites bêtes : intéressante en maternelle des Embruns = fil conducteur entre les divers ateliers.

Réajustements opérés ou envisagés

- Des temps de jeux de 10 mn avant l'activité pour les élémentaires, pour souffler un peu.
- Une proposition de participation de parents bénévoles sur certains ateliers comme la cuisine, plus sécuritaire.

Je dirais globalement ça a été une réussite sur le plan de la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX grâce à Marylène DERRIEN et à tous les personnels qui se sont investis dans cette première. Il n'était pas du tout évident d'organiser ce type de concertation avec les parents, avec les chefs d'établissements et avec l'ensemble de ceux qui sont partie prenante d'une activité primordiale au sein de cette Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

M. LE MAIRE : Merci François HERY. Comme tu l'as dit il faut remercier Mme DERRIEN pour son engagement personnel et sa présence sur le terrain, comme j'ai pu le constater, traitant les cas d'urgence quelques fois. Merci beaucoup à l'ensemble des services pour leur implication. Maintenant on peut passer aux questions. Elodie ?

Mme OCHS : Je voudrais juste faire un retour puisque moi mes enfants sont aux Embruns et ma fille qui a 7 ans attend avec impatience à chaque fois les jours des TAP et je trouve que cela ne ressemble pas du tout à ce qu'elle peut avoir au centre aéré puisque ce sont 2 choses différentes pour moi. Elle a danse bretonne aujourd'hui et décorations de Noël vendredi et elle attend avec impatience le mardi et le vendredi. Elle n'a pas pu en faire trop en septembre mais ce qui est bien c'est qu'une exposition a été réalisée avec tout ce que les enfants avaient fait sur le thème « des petites bêtes » et que tous les parents, le matin, peuvent aller voir cette exposition avec leurs enfants et les enfants peuvent montrer ce qu'ils ont fait. Je trouve aussi que cela implique beaucoup les parents qui peuvent voir ce que leurs enfants ont fait en travail autre que l'école et c'est vrai que c'est superbement bien encadré. Le personnel est très compétent aussi de ce côté-là.

M. LE MAIRE : Merci pour ce témoignage d'une maman quinocéenne. D'autres remarques ou des questions ?

C'est effectivement difficile à évaluer puisqu'on n'a pas vraiment de critères d'évaluation mais les retours qu'on a quand on rencontre les parents et les enfants c'est leur satisfaction de la qualité de la prestation, qualité de l'encadrement, le constat aussi que ce n'est pas simplement une garderie, c'est effectivement une nouvelle éducation. Il faut aussi remercier les associations, les bénévoles qui s'engagent et qui sont de plus en plus partie prenante. Il faut aussi souligner ce qui a été dit c'est que les activités sont régulées par la météo, en fonction des saisons. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on va aller apprendre à faire du bateau. Et puis je pense que vous l'avez compris cela s'est fait plutôt dans le calme. Dans d'autres communes ça a été beaucoup plus sensible. Relisez ce qui s'est passé sur la ville de SAINT BRIEUC où ça a été particulièrement « chaud » avec une mise en place notamment entre l'heure de midi et deux où effectivement cela devient très compliqué. Donc, merci au nom du conseil municipal et des quinocéens pour la mise en place de ces TAP. On fera une évaluation rapidement.

Ensuite se pose la question de l'aide financière pour ces TAP. On a appris hier au soir que cette aide était prolongée encore pour 2015, grâce à l'action de l'Association des Maires de France. Face à ces dépenses il y a quelques recettes mais ces recettes ne sont acquises qu'à partir du moment où on démontre qu'on fait de la qualité. C'est fondamental puisque cela permettra de justifier ces recettes. D'autres questions ou remarques ? Non alors on peut passer au point n° 14, les questions Diverses ou les points d'information.

Je crois que j'ai répondu aux questions de Georges BREZELLEC, de Denis ROQUES et aux questions des conseillers municipaux sur l'emprunt et le taux d'endettement de la Ville. Je pense qu'on mettra en ligne sans difficulté ces documents parce qu'ils sont à la disposition de l'ensemble des quinocéens qui seront forcément amenés à faire quelques commentaires et je pense qu'ils seront sur le site dès demain.

En ce qui concerne les questions diverses, comme on l'a annoncé, il y a un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes pour la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

J'ai été amené à rencontrer le conseiller de la Chambre Régionale des Comptes. Habituellement ce sont plutôt les villes ou les grands comptes qui sont observés, contrôlés et je ne peux que confirmer que si la Ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX a été choisie c'est bien parce que le dossier était épais. Le dossier était épais parce que le dossier de presse était épais. Le dossier était épais parce qu'il y a aussi des contribuables qui se sont manifestés et que le Préfet s'est aussi manifesté. Je ne peux que vous confirmer l'impression qu'on pouvait avoir, si la Ville est contrôlée c'est qu'effectivement des critères d'éligibilité, c'est le terme, à ces contrôles sont réunis. On devrait avoir le rapport de la Chambre Régionale pour juin 2015. Le rapport définitif pour la commune sera rendu, peut-être des petits retards, en principe pour juin 2015. Je participe à ce dossier mais le Maire sortant sera aussi sollicité et plus particulièrement cité. Il a donc été informé.

Deuxième point : comme vous le savez la Ville est propriétaire d'une librairie au port. Il y a déjà eu un jugement qui avait annulé la délibération mais la Ville reste toujours propriétaire. Il avait été dit lors d'un conseil municipal que la Ville souhaitait vendre carrément ce bien parce qu'elle n'avait pas vocation à gérer des biens commerciaux. Nous avons eu l'évaluation des Domaines que je ne donnerai pas ce soir parce que je la laisse à la discrétion du conseil municipal. Je maintiens le principe de vente de ce bien. Comme nous l'avions dit, nous avons eu l'occasion de recevoir 4 candidats pour l'achat de ce bien. Il est évident qu'on n'est pas dans le cas d'un appel d'offres, on a vérifié sur le plan légal, à priori ce n'est pas un appel d'offres. Il me semble important que se mette en place, pas forcément ce soir mais très rapidement, une commission d'élus. Je propose qu'il y ait 3 conseillers de la majorité et 2 conseillers de la minorité, donc 5 élus. Un cahier des charges a été élaboré par Philippe LOUESDON, que j'ai relu mais il peut être amendé. Ces élus auront la responsabilité de ce cahier des charges en sachant qu'il y a un certain nombre de recommandations à respecter et que l'objectif est de rencontrer les 4 candidats. En fonction de ces critères il conviendra de faire un choix, j'allais dire, collégial c'est le terme qui sera approuvé j'espère par l'ensemble du conseil municipal. Tout cela se fera dans la transparence et je crois que l'objectif c'est quand même de vendre ce bien.
Y a-t-il des questions ? Monsieur BREZELLEC.

M. BREZELLEC : Quelqu'un avait soulevé lors d'un conseil municipal, je ne sais pas si ce n'est pas M. HUC, l'opportunité de vendre, de s'arranger avec le propriétaire de l'étage, pour vendre l'ensemble du bâtiment. Est-ce que les propositions ne concerneraient que l'achat du bas.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui les candidats potentiels, ceux qui se sont manifestés, parce que finalement ce n'était pas un scoop que c'était à vendre, en plus on sait que le bien intéresse non pas par sa qualité actuelle mais par son emplacement et on se retrouve dans l'immobilier l'emplacement, l'emplacement toujours l'emplacement sachant que c'est un emplacement hyper visible qu'il faudra intégrer dans la réhabilitation de l'ensemble du Portrieux, ont été informés qu'il y avait la possibilité d'acheter l'étage. Mais nous ne sommes propriétaires que du bas et effectivement il y a un appartement au-dessus. Ils sont prévenus, ils connaissent un petit peu les conditions.

Je propose donc de mettre en place, ce n'est pas une commission officielle mais une commission quand même, une commission composée de 5 élus, 3 de la majorité et 2 de la minorité. Il faut qu'on se concerte et on mettra cela en place pour les élus qui veulent s'investir.

Un cahier des charges est rédigé par Philippe LOUESDON que j'ai lu et visé. Vous pourrez l'amender évidemment, et l'objectif c'est de rencontrer les 4 candidats en sachant qu'il y en a 3 de sûrs, un peut être plus aléatoire.

Ensuite la commission fera les propositions au conseil municipal. Cela vous convient ? (les élus approuvent). J'ai dit ce que j'avais à dire, y a-t-il d'autres remarques ou des conseillers qui veulent s'exprimer ? Non, et bien je vous remercie. Merci à tous.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 45
